

/ LE « CHÈQUE VACANCES », UNE OPTION QUI NE SE RÉSUME PAS A UNE MOTION !!!

décembre 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DÉCEMBRE 2013 ÉTAIT AMENÉ À SE PRONONCER SUR UNE MOTION PRÉSENTÉE PAR LA CFE CGC CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE CHÈQUES VACANCES POUR 2014.

SANS LE MOINDRE SOUPÇON DE MALICE, LA CFE CGC, A SOUHAITÉ FAIRE LE « BUZZ » SUR CETTE OPTION SANS LA BUDGÉTER ET SANS NOUS AVOIR PRÉSENTÉ LES MODALITÉS DE SA MISE EN ŒUVRE.

FO Énergie et Mines tient à conserver sa libre indépendance et sa libre expression et surtout rester conforme au mandat qui lui a été confié par les personnels et les pensionnés des entreprises

À juste titre, FO Énergie et Mines a voté contre cette motion, suscitant légitimement certaines interrogations.

Si l'option du chèque vacances fait partie intégrante des textes de référence de FO Énergie et Mines, cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix et sûrement pas au prix d'une laconique motion sans en avoir identifié les modalités de mise en œuvre et de financement.

Sachant par ailleurs que les moyens pour mettre en œuvre le chèque vacances ne se résument pas à des changements de gouvernance de la CCAS.

A ce sujet et lors du débat en Conseil d'Administration de la CCAS sur cette motion, nous avons demandé que le groupe de travail sur les vacances pour tous, au sein de la Commission Vacances Adultes et Famille, s'empare de l'ensemble des propositions novatrices de FO Énergie et Mines, que nous portons depuis de nombreuses années.

Pour FO Énergie et Mines l'offre des vacances pour tous doit aussi porter :

- **SUR UNE AIDE AU TRANSPORT, CAR AVANT DE PARTIR IL FAUT DÉJÀ POUVOIR CONSIDÉRER SON DÉPLACEMENT.**
- **SUR UN ACCÈS POUR TOUS LES AGENTS ET LEUR FAMILLE AU RÉSEAU.**
- **SUR UNE RÉFLEXION POUR L'ÉPARGNE VACANCES AVEC ABONDEMENT DES ORGANISMES SOCIAUX.**
- **SUR LA MISE EN PLACE D'UNE BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENT ENTRE ÉNERGÉTICIENS.**

Nous rappelons que le chèque vacances reste pour FO Énergie et Mines une solution d'appui. Nous avons cependant obtenu de la CCAS que les chèques vacances des conjoints ne travaillant pas dans les IEG puissent être pris en compte dans les modalités de règlement des vacances CCAS.

Pour FO Énergie et Mines, les organismes sociaux, au travers de la diversité de leurs champs d'intervention doivent répondre aux attentes de tous les bénéficiaires tout en maîtrisant les dépenses et en proposant des activités novatrices.

Tels sont les enjeux majeurs auxquels nous devons répondre autour des valeurs d'égalité d'accès de tous les salariés et pensionnés aux activités et prestations. Les activités sociales doivent continuer d'être un outil vivant de la solidarité, de la démocratie et du lien social au sein de la branche des IEG.